EARL LES CRINIERES D'ANGE

491 chemin du bon pas 73290 LA MOTTE SERVOLEX
mobile 07/77/00/73/30 - mail : crinieresdange@gmail.com
www.poneyclub-lescrinieresdange.fr

TARIFS ANNEE 2023/2024 : COURS PONEYS /CHEVAUX (1H30)

1er trimestre : du 11 septembre au 23 décembre 2023 → 13 séances
2eme trimestre : du 08 janvier au 17 février 2024 → 06 séances
3eme trimestre : du 04 mars au 22 juin 2024 → 14 séances

→ pour les séniors (+18ans = nés en 2005 et avant)

LES FORFAITS :

⇨ Forfait annuel (3 trimestres + licence 2024) = 686 € TTC

- licence = 36 €
- accès aux installations (TVA 5,5 % inclus) = 369,68 €
- enseignement de l'équitation (TVA 20 % inclus) = 280,32 €

⇨ Forfait 2 trimestres (1er et 3eme trimestres + licence 2024) = 641 € TTC

(sans le trimestre d'hiver : janvier/février)

- licence = 36 €
- accès aux installations (TVA 5,5 % inclus) = 344,08 €
- enseignement de l'équitation (TVA 20 % inclus) = 260,92 €

LES CARTES : (plus souples en cas d'absences car pas besoin de rattraper) :

⇨Carte de 20 séances (+ licence 2024) : 516,00 € TTC

- licence = 36 €
- accès aux installations (TVA 5,5 % inclus) = 272,99 €
- enseignement de l'équitation (TVA 20 % inclus) = 207,01 €

⇨Carte de 30 séances (+ licence 2024) : 656 € TTC

- licence = 36 €
- accès aux installations (TVA 5,5 % inclus) = 352,61 €
- enseignement de l'équitation (TVA 20 % inclus) = 267,39 €

Non-membres du club

1H30 = 32 € TTC

- droit d'accès, (TVA 5,5 % inclus) = 18,20 €
- enseignement de l'équitation (TVA 20 % inclus) = 13,80 €

Carte de 10 séances = 265 € TTC

- droit d'accès, (TVA 5,5 % inclus) = 150,71 €
- enseignement de l'équitation (TVA 20 % inclus) = 114,29 €

Conditions générales : à lire attentivement et à respecter…

- Pas de cours pendant **les vacances scolaires de Toussaint, Noël, Février et Pâques** mais des stages - Nous ne considérons pas le pont de l'ascension comme des vacances
- **Toutes séances non décommandées 24 h à l'avance seront décomptées sur les forfaits**, et **donc non rattrapées**
- En ce qui concerne **les rattrapages, 3 maximum** seront accordés lorsque places disponibles sur un autre cours ou stage de l'année en cours
- En cas d'absence prolongée, il faudra fournir un certificat médical et voir avec LAURENCE les conditions de rattrapages accordées
- Acceptons la carte **PASS REGION -** Vous pouvez **étaler les règlements** (voir avec Laurence)
- Nous nous réservons le droit de changer de cours un cavalier dont les absences répétées ou trop longues pourraient nuire au bon déroulement de la reprise (progression du groupe en toute sécurité)
- **Les forfaits et cartes ne sont pas remboursables en cas d'abandon de la pratique et quel que soit le motif-**